



## COMMENT INTÉGRER LE DÉPARTEMENT ?

Pour toute question sur l'intégration du département n'hésitez pas à contacter les élèves actuels [sur cette adresse email](#) ils se feront un plaisir de vous répondre !

### ADMISSIONS SUR CONCOURS EN PREMIÈRE ANNÉE - NORMALIEN.NE FONCTIONNAIRES-STAGIAIRES

Le département Sciences du sport et éducation physique recrute des élèves sur le concours d'entrée en première année. Les élèves recrutés sur concours ont le statut de normalien.ne.s fonctionnaires stagiaires, et perçoivent à ce titre une rémunération.

**[Plus d'information sur le recrutement sur concours](#)**

### ADMISSIONS PARALLÈLES EN PREMIÈRE ANNÉE - NORMALIEN.NE ÉTUDIANT.E

2 à 5 normalien.ne étudiant.e sont recruté.e.s sur dossier tous les ans. Le recrutement est effectué auprès d'élèves de L2, après étude de leur dossier (notes obtenues depuis le baccalauréat, classement au sein de leur UFR APS, lettre de motivation).

Les normalien.ne.s étudiant.e.s reçu.e.s sur dossier au sein du département suivent exactement les mêmes cours que les fonctionn. Ils sont intégrés en 1<sup>re</sup> année.

Il est tout à fait possible la même année de passer le concours d'entrée et de déposer un dossier pour être admis.e comme normalien.ne étudiant.e.

**[Plus d'information sur le recrutement sur dossier](#)**

### ADMISSIONS PARALLÈLES POUR LA PRÉPARATION À L'AGRÉGATION - AUDITEUR LIBRE

Un recrutement sur dossier existe pour intégrer la préparation à l'agrégation. Le dossier de candidature peut être retiré à la scolarité de l'ENS Rennes à partir du mois d'avril. Il comprend une lettre de motivation, un curriculum vitae, la copie des diplômes post-baccalauréat et les relevés de notes correspondants. Après étude de ces éléments par les responsables des enseignements, un courrier postal sera adressé aux candidat-e-s vers la fin juin, les informant de la suite donnée à leur dossier.

**[Plus de détail sur l'admission à la préparation à l'agrégation externe d'EPS](#)**

Mise à jour le 15 mai 2019

## CONTACTS

Pour plus de renseignements sur les épreuves du concours ou les modalités d'inscriptions, **[contactez les élèves du département.](#)**

